

AVIS PUBLIC

AVIS DE DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-287

Édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, le Conseil de cette Municipalité a procédé au dépôt du projet de règlement numéro 2022-287 modifiant le règlement numéro 2022-284 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Ledit règlement a pour objet de remplacer le règlement numéro 2022-284 et ses amendements.

Le règlement numéro 2022-287 sera adopté par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 2 mai 2022 à 19 h 30.

[Ledit règlement](#) peut être consulté sur rendez-vous, en téléphonant préalablement au 450 347-5376, au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Citoyens », « Règlements municipaux ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 12^e jour du mois d'avril 2022.

Signé : *Manon Denais*

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Amélie Séguin, adjointe à la direction de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, domiciliée à Saint-Jean-sur-Richelieu, atteste, sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-joint relatif au projet de règlement numéro 2022-287 remplaçant le règlement numéro 2022-284 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en l'affichant au bureau municipal ainsi qu'à l'église le 12 avril 2022 entre _____et_____.

En foi de quoi, j'ai signé à Mont-Saint-Grégoire, ce 12^e jour du mois d'avril 2022.

Amélie Séguin
Adjointe à la direction